



Procès-verbal du conseil municipal du lundi 14 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le 19 juin à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Sandrine DURAND, Marie-Josée METCHE, Lucie GALLOIS, Laurence HÖLDERLE.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, Jean-Marc ALLIOUX, Jean-Pierre LOUP, David PARKER, Benoit GIRAUDY.

Excusés :

Mme Solange DE PERTHUIS a donné procuration à Mme Chantal JALABERT pour prendre part aux votes et aux délibérations.

M. Eric LAUTH a donné procuration à Mme Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Abs excusés : Monsieur Rémy BOYER, Madame Corinne LAFFON

Secrétaires de séance : Mme Marie-Josée METCHE et Mme Chantal JALABERT.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 17 mai.
- Désignation du secrétaire de séance
- Ordre du jour du conseil communautaire

Délibérations :

1. Décision modificative n°1 : opération non budgétaire opération sous mandat du ralentisseur de Roques pour l'intégration dans l'inventaire de la commune
2. Décision modificative n°2 : Achat de la climatisation réversible pour la salle du Dojo
3. Décision modificative n°3 : Transfert de dépenses entre deux opérations
4. Décision modificative n°4 : Achat plaques de rue supplémentaires op 290

Informations :

1. Choix d'une date pour la visite des locaux municipaux
2. Tableau de répartition pour les élections départementales et régionales

Vie de la commune :

1. Projet d'intégration d'une apprentie au sein de l'école maternelle
2. Le point sur le sens de circulation au centre du village
3. E.N.R /fête du RPI
4. Compte rendu des actions menées

Questions diverses.

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2021 pour signature.

Monsieur Parker : « Concernant le Procès-verbal, la dernière fois nous avons demandé le document écrit que vous nous aviez présenté avec les indemnités des élus, et nous ne l'avons pas reçu. »

Monsieur Allieux : « Il est consultable à la mairie »

Monsieur Parker : « Nous devons recevoir la dernière version du PADD pour la relire. »

Monsieur Ribault : « L'écriture du PADD n'est pas terminée. Avec Madame Jalabert nous avons eu une réunion jeudi matin avec le Cabinet RUA et Réseaux 31 et nous avons également abordé le sujet des bornes à incendie. Nous avons donné les derniers éléments, et nous attendons les dernières versions du PADD et du diagnostic. »

Madame le maire demande l'accord du conseil aux fins de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit : Délibération pour la reprise d'une concession au cimetière de Roques.
Le conseil donne son accord.

L'approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 17 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1. Rétrocession d'une concession perpétuelle, hors monument funéraire.

Madame le maire fait part au conseil municipal que M. SPINEUX Henri souhaite rétrocéder, hors monument funéraire, à la commune, la concession à perpétuité n°222 - emplacements n°222, situé au cimetière de Roques, à titre gratuit.

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter la rétrocession de la concession par M. SPINEUX à la commune.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

2. Décision modificative n°1 : opération non budgétaire opération sous mandat du ralentisseur de Roques pour l'intégration dans l'inventaire de la commune

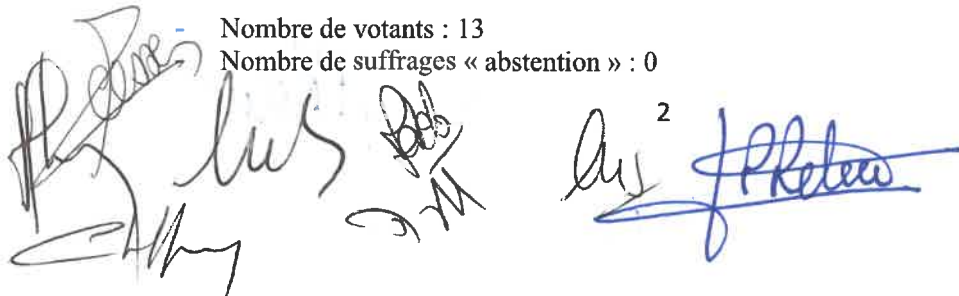
Madame le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de réalisation d'un ralentisseur sur la route départementale n°31 au hameau de Roques exécutés, par la collectivité pour le compte d'un tiers (opération sous mandat d'un tiers) sont terminés depuis fin 2019. La dépense a été imputée sur le compte 4581106. Afin que ces travaux soient imputés à l'actif de la commune, il convient de basculer cette dépense au compte 2044 et un titre au compte 4582106 pour un montant de 14 808€

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative au budget communal 2021.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0



Handwritten signatures of council members in blue ink, including names like 'Ribault', 'Parker', and 'Allieux'.

- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

3. Décision modificative n°2 : Achat de la climatisation réversible pour la salle du Dojo

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande faite par l'association Judo, pour l'achat d'un climatiseur pour le dojo. En effet, pour une meilleure condition d'exercice durant la période estivale, cette salle, située au 1er étage de la salle polyvalente, ne possède pas de fenêtre sur l'extérieur et ne permet pas une ventilation lors des fortes chaleurs.

Madame le Maire fait part des différents devis et informe le conseil qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil départemental pour l'achat du climatiseur.

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative au budget communal 2021.

Madame Durand : « Comme cela n'a pas été prévu au budget, est-ce que l'on a posé la question aux autres associations si elles avaient des demandes ? »

Madame le Maire : « Non, nous ne leur avons pas demandé. »

Monsieur Ribault : « Nous recevons les associations qui utilisent les installations de la commune le jeudi 17 juin. Nous ferons remonter leur besoin s'il y a lieu »

Madame Durand : « Est-ce que les prestataires sont aussi conviés ? »

Monsieur Ribault : « Non, notre interlocutrice concernant les différentes activités est la Présidente du Foyer Rural. Nous n'avons convoqué que les Présidents des Associations »

Monsieur Parker : « Cette demande concernant l'achat du climatiseur a-t-elle été gérée par la Commission Associations ? »

Madame le Maire : « Non, c'est une demande qui a été faite à la Mairie par le Président du Judo »

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

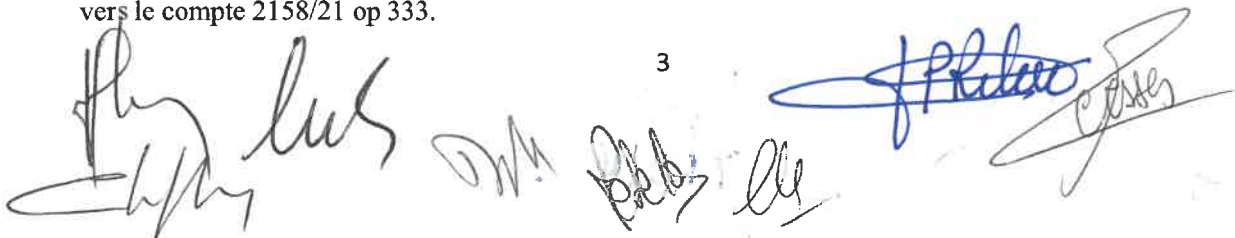
4. Décision modificative n°3 : Transfert de dépenses entre deux opérations

Madame le maire fait part au conseil qu'il a été prévu au budget 2021 deux opérations différentes à savoir :

- Achat tondeuse à tracteur OP 330 pour un montant de 1 900€
- Achat élagueuse OP 333 pour un montant de 830€

Lors de l'établissement du mandat de paiement pour ces 2 opérations (présente sur une même facture) la somme de 865€ a été imputée à l'opération 333 Elagueuse et la somme de 1850€ a été imputée à l'opération 330 tondeuse. Il convient donc de basculer du compte 2158/21 op 330 la somme de 35€ vers le compte 2158/21 op 333.

3



Le conseil municipal doit prendre une décision modificative au budget communal 2021.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

5. Décision modificative n°4 : Achat plaques de rue supplémentaires op 290

Madame le Maire fait part au conseil qu'il s'avère d'acheter des plaques de rues supplémentaires pour le chemin du moulin, non prévues au budget 2021 dans l'opération 290. Le montant du devis est de 172,19€ TTC. Un reliquat au compte 2178 op 290 de 3.22€, il convient donc de prévoir une DM pour un montant de 170.00€ TTC

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative au budget communal 2021.

Madame Jalabert : « *Il s'agit d'un complément d'achat* »

Monsieur Ribault : « *Cela correspond aux 3 maisons situées Chemin de Gourdou-Nord que nous n'avons pas identifié lorsque nous avons fait le comptage. De plus, lorsque nous avons distribué les colis de Noël avec Monsieur Parker, nous avons eu une demande de plaques pour La Cassagne et le lotissement de La Prioule. Ces achats se feront à l'automne. Il est important de faire ce travail pour faciliter le travail des transporteurs, et de plus il faut savoir que notre factrice part à la retraite fin Août. Nous aurons donc une nouvelle factrice qui doit prendre ses marques.* »

Madame Durand : « *Donc en septembre, nous devons délibérer sur une nouvelle décision modificative ?* »

Monsieur Ribault : « *Oui.* »

Madame Jalabert : « *Nous pouvons aussi attendre et l'intégrer dans le prochain budget.* »

Madame Durand : « *Qu'en est-il du nouveau lotissement ?* »

Monsieur Ribault : « *Cette commande a été anticipée et est inscrite dans le budget 2021.* »

Madame Durand : « *La rue concernée par cette décision modificative existe depuis longtemps !* »

Monsieur Ribault : « *Oui, il s'agit d'un oubli.* »

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13



Handwritten signatures and a number 4. The signatures are in blue ink and include names like 'Ribault', 'Jalabert', and 'Durand'. The number 4 is written in the center.

INFORMATIONS :

1. Choix d'une date pour la visite des locaux municipaux

Maintenant que les règles liées à la pandémie s'assouplissent, nous pouvons enfin faire cette visite des bâtiments communaux.

Après vérification des disponibilités de chacune et chacun, la date est fixée au Samedi 11 septembre de 10h00 à 12h00

2. Tableau de répartition pour les élections départementales et régionales

Pour la tenue du bureau électoral au 1^{er} tour, il reste le créneau de 11h30 à 15h00 sur lequel aucun membre du conseil municipal ne s'est positionné. Après concertation Madame Jalabert se propose.

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont vaccinés. Dans le cas contraire, un test PCR de moins de 48h devra être effectué. Si vous n'avez pas la possibilité de faire un test PCR, des autotests seront à notre disposition.

Madame Durand : « Pour ma part je tiens le stand le 27 juin de 11h30 à 18h00, on fait comment pour déjeuner ? Est-ce que vous prévoyez quelque chose ? »

Madame le Maire : « Je commanderais des pizzas au Papagaio ou à la boulangerie. »

VIE DE LA COMMUNE :

1. Projet d'intégration d'une apprentie au sein de l'école maternelle.

Madame le Maire nous informe qu'une administrée lui a demandé si l'on pouvait prendre sa fille en apprentissage pour une formation dans la petite enfance. Il s'agirait d'un contrat avec un CFA sur 2 ans. Elle serait présente dans notre école les lundis, mardis et mercredis ; les jeudis et vendredis elle serait au centre de formation. Après consultation, il s'avère que cela est tout à fait possible.

Cette jeune fille a passé une demi-journée avec la Directrice de l'école, et l'essai a été concluant.

2. Le point sur le sens de circulation au centre du village.

Madame le Maire nous informe qu'une rencontre avec la gendarmerie et le conseil départemental a eu lieu afin d'avoir leurs idées et leurs points de vue sur le sens de circulation qui est envisagé.

La gendarmerie suggère de placer un stop ou un céder le passage en haut de la Grande Rue, au niveau du Papagaio. Le marquage des places de stationnement au sol, de façon alternée, afin de former des chicanes, leur semble également une bonne idée sur toute la Grande Rue.

Monsieur Ribault : « Suite à cette réunion, nous avons convoqué les commerçants, car il paraissait intéressant d'avoir leur point de vue sur ce sens unique. Nous les avons reçus et cela s'est bien passé. Dans l'ensemble, le travail effectué par le groupe de travail est correct. Il reste un point à étudier, c'est le stationnement le long de la Place d'Auta devant l'armurier. Soit on laisse un double sens de circulation pour permettre aux automobilistes qui se gareront autour de cette place de repartir en direction de la Côte des Rouillères, soit on positionne des places de parking « Arrêt minutes ». Il faut également retravailler sur les places de parking afin de pouvoir en déterminer le nombre qu'il sera possible de créer.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page. From left to right: a large signature, initials 'PDS', a signature with '5' above it, and a signature with 'Philippe' written below it.

Madame Gallois : « *Quelle est la position de la gendarmerie par rapport au stationnement « Arrêt minute » ou le double sens de circulation ?* »

Monsieur Parker : « *Les deux solutions sont bonnes. C'est un choix que nous devons faire.* »

Monsieur Ribault : « *Nous devons également réfléchir à un autre problème qui se pose : régulièrement des automobilistes se garent sur le trottoir devant l'armurier malgré le panneau « Stationnement interdit ». Il faudrait peut-être envisager d'installer des barrières agrémentées de bacs à fleurs.* »

Monsieur Parker : « *Les gendarmes ont conseillé de passer la Grande Rue en zone 30 kms. Il faut réfléchir et déterminer où commence et où se termine cette zone.* »

Monsieur Ribault : « *Le but de ce travail est de mettre en place ce sens unique, de profiter au maximum pour la création de places de stationnement, et sécuriser le village.* »

Monsieur Allioux : « *Il est important de remettre en service le radar pédagogique, et de pouvoir utiliser les données.* »

Monsieur Ribault : « *Cela va se faire en même temps que la pose de panneau d'informations, puisque c'est le même technicien qui interviendra pour ces installations.* »

Monsieur Giraudy : « *Il y a la possibilité de récupérer instantanément les données du radar pédagogique via un logiciel, pour un coût annuel de 200€. A-t-on identifié le candélabre sur lequel sera installé le panneau d'informations ?* »

Monsieur Ribault : « *Je vous propose que l'on en discute en bureau municipal et ensuite je vous informerai de l'endroit auquel nous avons pensé et nous en discuterons.* »

Madame Gallois : « *L'idéal serait d'avoir 2 panneaux d'informations, un à chaque entrée du village.* »

Monsieur Ribault : « *Cela représente un coût de 3500€ par panneau. Est-ce que cela générerait si on le positionnait du même côté que le radar pédagogique un peu avant le dos d'âne ?* »

Madame Gallois : « *Est-ce qu'il ne faudrait pas le mettre plus près de l'entrée du village ? Il me semble que ce n'est pas très judicieux de mettre un panneau d'informations juste devant un passage piéton.* »

Madame Jalabert et Monsieur Ribault : « *Cela est déjà le cas dans d'autres communes, comme Verfeil, Lanta ou Lavaur.* »

Monsieur Loup : « *Et ils sont très lisibles même en voiture.* »

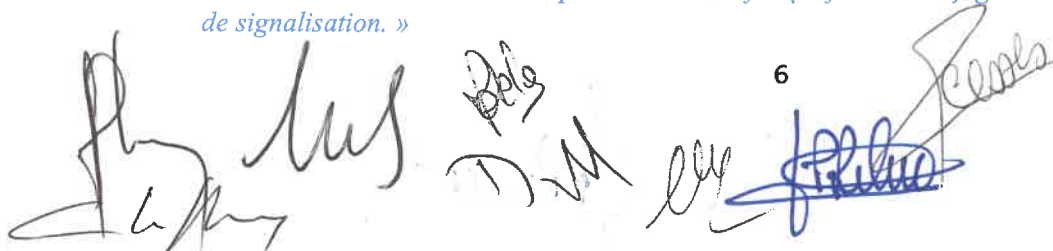
Monsieur Giraudy : « *L'avantage de ce type de panneau, c'est qu'il peut se déplacer facilement. Ce qui est bien sur ce choix, c'est qu'il sera près des futurs aménagements.* »

Madame Gallois : « *Est-ce qu'il ne faudrait pas décider maintenant la date de la réunion publique ?* »

Madame le Maire : « *Il faudrait l'envisager pour la 1^{ère} quinzaine de septembre et si possible un vendredi pour toucher un plus grand nombre d'administrés.* »

Madame Gallois : « *Et ensuite il faudra le tester.* »

Madame le Maire : « *Oui, mais pour le tester, il faudra faire le traçage au sol et poser les panneaux de signalisation.* »



Monsieur Ribault : « L'idéal serait que l'on soit prêts pour la réunion publique avant de le présenter sur le bulletin municipal, pour pouvoir informer les absents cette réunion. »

Madame Gallois : « Il faudrait peut-être demander au LEC que l'article préparé par les enfants soit axé sur la sécurité routière. »

Madame le Maire : « Oui, on peut le faire. »

Monsieur Ribault : « Donc nous prévoyons la réunion en septembre, et nous allons continuer à travailler sur ce projet avec Monsieur Parker et Monsieur Boyer. »

3. ENR – Ecole Numérique Rurale

Monsieur Allieux : « Nous avons prévu un budget de 17 500€ pour acheter du matériel pour l'école. Notre projet a été retenu par l'éducation nationale et nous pourrions obtenir une subvention de 70% de nos dépenses. Nous sommes en relation avec une personne de l'inspection académique qui va faire les démarches, et qui va nous permettre d'équiper notre école et ensuite nous serons remboursés par l'éducation nationale. Pour la fête du RPI, en commission école nous avons décidé qu'il n'y aurait plus de fêtes des écoles, mais une fête du RPI, c'est-à-dire qu'une année la fête aura lieu à Bourg Saint Bernard, une autre année à Vallesvilles et enfin à Saussens. Cette année il a été décidé que cette fête serait organisée à Vallesvilles car compte tenu des contraintes sanitaires, cela se fera sur un grand terrain attenant à l'école. Cela aura donc lieu le 2 juillet 2021 à partir de 18h00 et c'est à l'initiative des parents d'élèves. »

Madame le Maire : « Samedi je me suis rendue compte qu'il y avait une journée « Portes ouvertes » organisée par les parents d'élèves. Je tiens à préciser que ce type de manifestation doit être organisée par la Directrice de l'établissement, et ce jour-là, il n'y avait personne. »

Monsieur Allieux : « Je ferais remonter cette information auprès de l'école de manière statutaire. »

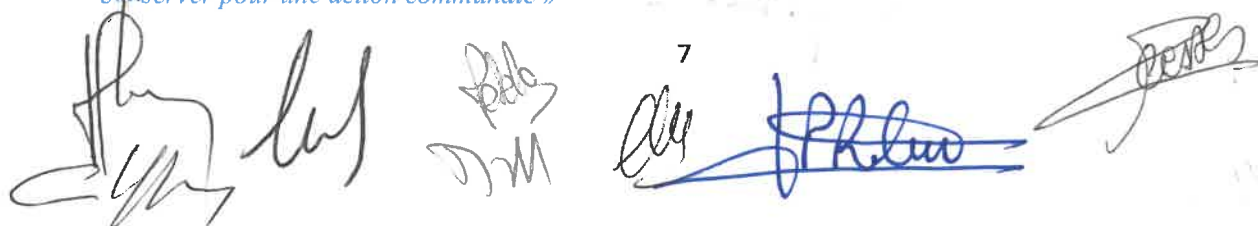
4. Compte rendu des actions à mener

Monsieur Allieux : « Voici le nouveau fichier. Comme nous en avons discuté la fois précédente, j'ai rajouté une colonne « Référent », dans la colonne suivante, les membres du groupe, puis une date de début et une date de fin, et enfin des exemples des actions menées. J'ai repris les thèmes et j'ai essayé d'en faire un outil plus flexible et opérationnel. L'idée c'est maintenant que vous complétiez ce tableau en vous positionnant. Il faudrait pouvoir faire un bilan en septembre, sachant qu'il y a un thème que nous n'avons pas encore abordé, c'est l'Intercommunalité. Même s'il y a des thèmes plus importants à traiter avant, il ne faut pas oublier ce sujet. »

Madame le Maire : « Je pense qu'il y a 2 priorités : la crèche et le médecin. Il faut savoir que pour transformer l'appartement de l'ancienne poste en cabinet médical, il faut lancer un permis de construire, car cela va devenir un ERP. De plus l'ARS va nous sortir de cette zone rurale d'ici quelques mois, il faut donc lancer le projet rapidement. D'autre part, j'ai été relancée par la personne qui souhaite implanter une crèche sur notre commune. Elle souhaite acquérir un terrain pour y installer sa propre structure. Il faut donc savoir si nous sommes prêts à lui vendre un terrain. »

Monsieur Allieux : « Il faut en parler la semaine prochaine, lors de notre réunion sur l'aménagement de l'ancien terrain de football. »

Madame Hölderle : « Si on lui cède un terrain, est-ce que l'on peut bloquer la destination, et le conserver pour une action communale »



7

Madame le Maire : « Oui, si un jour, l'éventuel propriétaire souhaite vendre, la Mairie peut préempter afin que cela reste une crèche. »

Madame Jalabert : « Cela aura pour conséquence que la Mairie devra soit embaucher du personnel pour maintenir cette activité, soit le donner en gérance. L'avantage actuel d'avoir une crèche privée, c'est que l'intercommunalité ne peut pas intervenir ; nous vendons un terrain et cela nous fait un apport. De plus, la personne qui monte ce projet, a l'obligation de maintenir son activité pendant 10 ans. »

Madame Gallois : « Il faut réfléchir à l'emplacement. »

Madame Jalabert : « Il faut également réfléchir au prix de cession du terrain. »

Monsieur Allieux : « Je vous envoie le fichier afin que chacune et chacun se positionne, le but étant d'avoir mené le maximum de ces actions à bien avant la fin de notre mandat. »

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Hölderle : « Le mois prochain, le marché de plein vent aura 1 an. Nous pourrions organiser une petite animation pour fêter cela. »

Madame le Maire : « C'est une bonne idée. Nous pouvons demander à Monsieur Mandier d'organiser un petit spectacle, et nous pourrions offrir un verre aux commerçants ainsi qu'aux clients. »

Monsieur Allieux : « Est-ce que nous ne serons pas bloqués par les contraintes sanitaires ? »

Madame le Maire : « Normalement, elles seront levées le 1^{er} juillet. »

Monsieur Giraudy : « Nous pouvons plutôt prévoir un mini concert. »

Madame le Maire : « Nous pouvons organiser cette petite prestation le mardi 13 juillet. »

Séance levée 21h48

Prochain conseil le 12 juillet.



8